



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-091.

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UNE DÉCHETTERIE (RÉGULARISATION) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TORCY

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par demande déposée le 1^{er} décembre 2021, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) a sollicité auprès du Préfet de Saône-et-Loire, une autorisation environnementale pour la régularisation administrative de la déchetterie Bois-Morey sur le territoire de la Commune de Torcy.

La capacité de collecte des déchets dangereux a dépassé les 7 tonnes (seuil de l'autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la rubrique 2710-1 « installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 »).

Le site, actuellement exploité par la CUCM est enregistré au titre de la rubrique 2710-2 : Installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets et déclaré pour la rubrique 2710-1 indiquée précédemment.

Une enquête publique relative à cette régularisation administrative a débuté le lundi 05 décembre 2022 et se déroulera jusqu'au lundi 19 décembre 2022 inclus soit 15 jours. Celle-ci est prescrite afin de permettre la régularisation administrative de cette autorisation et sur demande de la CUCM de passer le volume de collecte de déchets non dangereux de 590 m³ à 750 m³.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L123,9, L512-1 et L512-2 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Transmis à la Sous-préfecture
d'AUTUN
le
Mairie de TORCY – 71210 TORCY



Vu l'ordonnance N°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, notamment son article 15,
Vu l'arrêté préfectoral N°DCL-BRENV-2022-319-2 en date du 15 novembre 2022 portant enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter la déchetterie Bois-Morey (régularisation) sur la Commune de Torcy,
Considérant que le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête publique,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition

Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ** :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande précitée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

**Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 19 DEC. 2022
et publié, affiché ou
notifié le 19 DEC. 2022
Le Maire,**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe PIGEAU